

Image not found or type unknown



Puis-je faire valoir le droit de prescription

Par **synou60**, le **28/05/2009** à **19:21**

Bonjour,
En 2005 j'ai acheté une maison mitoyenne, cela faisait plus de 30 que la maison appartenait à la même famille.
Dans mon séjour, un petit dégagement existe entre 1m2 et 2m2. La maison d'à côté vient d'être rachetée et le nouveau propriétaire veut récupérer cette partie car elle n'apparaît pas sur les plans de sa maison.
Vu que ce dégagement existe depuis plus de 30 ans, puis-je faire valoir le droit de prescription? Si oui quelles sont les démarches?
merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement